

2008, l'année des choix

Un avenir, cela se façonne, un avenir cela se veut. [Raymond Barre]

ÉDITO

IL M'EST ARRIVÉ À PLUSIEURS REPRISES de déclarer à l'aube d'une nouvelle année, que nous étions à un tournant de notre histoire. Aujourd'hui encore, je le répète, 2008 sera véritablement l'année des choix.

Le 14 décembre dernier, une table ronde sur le devenir de la filière pêche et aquacole s'est tenue à Paris. Au cours de cette réunion certains représentants des ministères souhaitaient "trancher dans le vif", en mettant notamment un terme immédiat à la convention liant l'Etat à la société Interpêche.

Une nouvelle table ronde est prévue avant la fin janvier. Aussi, si nous ne nous organisons pas, si nous ne sommes pas rapidement en mesure de proposer un plan de restructuration de l'ensemble de la filière, défini avec les professionnels et les partenaires locaux, l'Etat fera les choix à notre place et ce sera sans aucun doute très douloureux.

Nous devons impérativement nous prendre en main si nous voulons décider de l'avenir de ce secteur historique, qui je n'en doute pas, peut encore participer activement au développement économique de l'Archipel.

C'est aussi dans les tout prochains mois que le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer présentera son Projet de Loi pour l'Outre-mer (LOPOM).

Avec le sénateur et en partenariat avec la CACIM, nous avons organisé une série de rencontres avec les acteurs socio-économiques. Ce travail nous a permis de rédiger un document comportant plusieurs propositions d'ordre législatif, que nous souhaiterions voir reprises dans la LOPOM.

Les parlementaires ont fait leur travail à leur niveau. Nous avons écouté, analysé, puis fait des choix et des propositions. Il est maintenant urgent que le Conseil territorial présente ses grandes orientations, dans le cadre d'un véritable schéma de développement économique pour le territoire.

Trop de rendez-vous manqués ont ponctué ces deux dernières années. J'estime complètement « loupé » le Contrat de projet Etat/Collectivité, et passablement médiocre le protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier de la collectivité. L'engagement de l'Etat y est insuffisant, c'est inacceptable !

Toutes ces étapes « ratées » me font dire que nous n'avons plus le droit, ni les moyens, de négliger les ouvertures que peuvent représenter pour l'Archipel la LOPOM ou encore le X^{ème} FED (Fonds Européen de Développement). La LOPOM sera en discussion au Parlement dans les prochaines semaines, quant au X^{ème} FED, il se négociera en 2008 et décidera de l'engagement de l'Europe dans nos îles pour les années à venir.

Oui, véritablement 2008 sera l'année des choix ! Choix pour la filière pêche, choix pour un plan de développement économique plus global, respectueux des hommes, de l'environnement et de notre territoire.

Nous n'imposerons pas un avenir à nos compatriotes, nous devons le choisir avec eux.



CARTE DE VOEUX DU DÉPUTÉ - illustration de Marie-Laure DRILLET

Pour cela, il ne faudra pas hésiter à étudier toutes les pistes, voire à remettre à plat des dossiers aussi importants que le Code Local des Douanes ou encore notre statut européen de PTOM.

Les choix politiques sont toujours difficiles et peuvent être douloureux, c'est pourquoi ils doivent se faire dans la concertation.

Nous ne réussons qu'avec le soutien de la population et son adhésion à un projet. Aussi, nous devons unir nos efforts dans la transparence et le dialogue. Nous n'imposerons pas un avenir à nos compatriotes, nous devons le choisir avec eux. C'est

tous ensemble que nous construirons un avenir meilleur pour notre Archipel.

Bien qu'ils soient de taille, j'ai confiance en notre capacité à relever les défis qui nous attendent, par-delà nos divergences.

En ce début d'année 2008, je veux vous réaffirmer ma volonté de défendre les intérêts de l'Archipel.

Je m'engage à travailler sans relâche, comme je le fais depuis juin dernier, au bénéfice du plus grand nombre et à poursuivre mon combat pour faire entendre haut et fort la voix des Saint-Pierrais et Miquelonnais à Paris.

Que la nouvelle année soit pour vous et ceux qui vous sont proches, source de santé, de satisfaction et de réussite.

Bonne et heureuse année 2008 à toutes et à tous.

» Annick GIRARDIN

Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Conseiller territorial

SOMMAIRE

Edito P.1

Un projet économique pour l'Archipel P.1

L'Archipel est fier de ses artistes P.1

Pouvoir d'achat et coût de la vie P.2

Travail législatif P.2

L'Archipel est fier de ses artistes

AFIN DE mettre à l'honneur et de faire la promotion du talent de nos créateurs, j'aimerais que chaque année un artiste de l'Archipel conçoive la carte de vœux du député. Cette année, c'est Marie-Laure DRILLET qui a réalisé cette belle illustration, intitulée : "Bord de mer". Pour plus d'information sur son travail, consultez le site internet de l'artiste :

WWW.MARIE-LAURE.COM

Un projet économique pour l'Archipel...

Une urgence !

DEPUIS L'ARRÊT DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE il y a plus de 15 ans maintenant, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon est moribonde et ne survit que grâce aux subventions d'Etat.

Ce dont a besoin l'Archipel, c'est d'un projet de développement et de diversification économique, qui définira clairement nos objectifs et programmera dans le temps les actions à mener et les mesures à prendre pour les atteindre.

Mais au préalable, il nous faut, tous ensemble, répondre à certaines questions :

- Que voulons-nous faire de notre Archipel ?
- A quoi veut-on que l'Archipel ressemble dans 20 ans ?
- Quelle vie voulons-nous pour nos enfants ?

Autant de questions essentielles qui demandent des réponses précises et collégiales !

Pour cela, il est urgent de réunir un groupe de réflexion qui aura pour mission de rédiger un « livre blanc » sur l'économie de nos îles, reprenant les propositions des uns et des autres.

Ce travail concret et surtout collectif est indispensable pour définir un véritable projet économique, auquel pourront adhérer nos concitoyens parce qu'ils s'y reconnaîtront.

Cette proposition n'est pas nouvelle puisque les élus de « Cap sur l'Avenir » l'ont formulée à maintes reprises depuis 2003, mais hélas, sans succès. La CACIM en

a repris le principe dernièrement, mais là encore, sans grand écho auprès des partenaires institutionnels.

C'est pourtant la seule voie pour rétablir la confiance, redonner l'envie d'entreprendre et relancer ainsi l'économie.

Nous ne pouvons plus nous contenter d'une vie « sous perfusion », dans l'attente constante des subventions d'Etat. La gestion au jour le jour, où chaque responsable de collectivité semble obnubilé par l'équilibre de ses comptes, nous mène droit dans le mur, et continuer de « si-phonner » le portefeuille des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon ne sauvera pas l'Archipel. L'avenir ne pourra se bâtir que sur un renouveau économique, créateur de richesses et d'emplois.

Prenons garde cependant de ne pas renouveler les erreurs du passé. Evitons le piège de la mono industrie.

Un projet économique qui ne se baserait que sur l'attrait d'une "zone de basse pression fiscale" serait pour le moins hasardeux. Sur ce créneau, la compétition internationale est rude et j'ai bien peur que nous ne fassions figure d'agneaux parmi les loups. L'attrait fiscal doit à mes yeux faire partie du plan de développement économique, mais comme un moyen de capter des recettes, pas comme une fin en soi. Une fiscalité au service de l'émergence de petites et moyennes entreprises, qui favorisera la naissance et assurera la stabilité d'une nouvelle économie porteuse d'avenir.

Ma vision du développement de l'Archipel est basée sur le durable, et la réussite de ce grand dessein doit être le fruit d'un travail collectif.

L'Archipel, enfin doté d'un véritable plan de développement économique, mettrait ainsi tous les atouts de son côté pour pouvoir négocier le soutien de l'Etat et l'accompagnement de l'Europe.

Ce serait là un signe fort, un message de responsabilité et de maturité envers nos partenaires.

» Annick GIRARDIN

POUVOIR D'ACHAT ET COÛT DE LA VIE

LE COMBAT D'ANNICK GIRARDIN POUR PLUS DE SOLIDARITÉ ET UNE VIE MEILLEURE DANS L'ARCHIPEL

Les Saint-Pierrais et Miquelonnais ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de façon vertigineuse ces dernières années. En 10 ans, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été de 35,5%, contre 16% en France métropolitaine ! L'Archipel, comme d'autres outre-mers, est pourtant souvent jugé par la Métropole comme un territoire habité par des nantis, or l'inflation française la plus forte se trouve justement à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce handicap est renforcé par les nombreuses aides et dispositifs inapplicables localement et par un climat qui oblige à certaines dépenses conséquentes (poste chauffage, poste vêtements...).

La mission que s'est fixée Annick GIRARDIN ces derniers mois, est de démontrer au Gouvernement à chaque déclaration, à chaque rencontre, combien notre situation est délicate, combien l'Archipel connaît une crise sans précédent et combien - plus que jamais - l'accompagnement de l'Etat est urgent et nécessaire.

Aide au fuel

L'HIVER ARRIVÉ, de plus en plus de ménages se trouvent dans l'incapacité de faire face aux frais incontournables de chauffage et doivent faire des choix économiques très difficiles.

Dans un courrier co-signé par le sénateur, adressé à Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales, le député sollicitait le 3 décembre dernier, une subvention exceptionnelle de 300.000 euros, dans le but d'aider ces ménages à revenus modestes. Cette demande revêtait 3 volets :

- Un complément pour l'aide à la cuve (cette aide prévue par le Gouvernement, est en Métropole de 150 euros pour toutes les familles non-imposables se chauffant au fuel) ;
- Une aide aux CCAS et à la CPS pour qu'ils puissent renforcer leur action auprès des plus démunis ;
- Une aide aux personnes souhaitant changer leur chaudière dans l'objectif de réduire leur consommation. Car le but d'Annick GIRARDIN est également de travailler sur la réduction de la consommation d'énergie.

Comme elle l'avait déjà clamé en 2006 (sans beaucoup d'écho d'ailleurs) avec son collègue conseiller territorial Yannick CAMBRAY, l'objectif final ne doit pas être de subventionner la consommation de fuel, mais plutôt d'aider la population à consommer moins.

Cette demande est légitime et répond aux besoins spécifiques de l'Archipel, c'est ce qu'à défendu le député lors de sa rencontre avec Mme ALLIOT-MARIE le 10 décembre dernier. Le message semble avoir été entendu, puisque dans un courrier daté du 14 décembre, le ministre confirme à Annick GIRARDIN qu'elle a demandé à ses services d'examiner avec attention cette demande.

Prestations sociales

DEPUIS 2001, la population est dans l'attente de la sortie du décret d'application de l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon notamment de trois prestations sociales : la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et le Complément Familial.

Le blocage se situait au niveau de la revalorisation des plafonds de ressources donnant droit à ces prestations afin qu'une majorité de familles de Saint-Pierre-et-Miquelon puisse effectivement en bénéficier.

Au cours de la séance de questions orales sans débat du 4 décembre dernier, Annick GIRARDIN a demandé à Valérie LETARD, secrétaire d'Etat chargé de la solidarité, ce que comptait faire le Gouvernement pour com-

bler les retards sociaux pris à Saint-Pierre-et-Miquelon ?

"Il ne fait pas bon vivre à Saint-Pierre-et-Miquelon lorsque l'on a des ressources modestes, et encore moins quand on essaye de survivre avec les minima sociaux". A déclaré le député. (...) "Ainsi, l'allocation de parent isolé, dont bénéficient les autres Français depuis 1976, n'existe toujours pas à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2007. Il en va de même des aides personnalisées au logement, mises en place en 1977 partout ailleurs." (...) "Pour la douzaine d'autres aides, leur extension à Saint-Pierre-et-Miquelon n'est même pas entamée ! Il faut en finir avec cette situation ! Aujourd'hui, l'extension immédiate de l'ensemble de ces aides, avec adaptation aux données locales, est une nécessité de survie."

Dans sa réponse, le secrétaire d'Etat chargé de la solidarité reconnaît : "La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon était, en effet, largement restée à l'écart des évolutions législatives et réglementaires qu'avaient connues la métropole et les départements d'outre-mer en matière de prestations familiales."

Valérie LETARD confirmera ensuite que : "Les décrets d'application, qui sont en cours de rédaction, prennent en compte la demande des représentants de l'archipel et de la caisse de prévoyance sociale, portant sur une majoration de 40 % des plafonds de ressources applicables en métropole afin de tenir compte de la cherté de la vie."

Une avancée significative donc sur ce dossier qui "traîne" depuis bien trop longtemps. La détermination du député aura accéléré la machine administrative et convaincu le Gouvernement du bien-fondé de la revalorisation des plafonds à 40%.

Fonction publique

LONGTEMPS LES EMPLOYÉS de la fonction publique ont été considérés localement comme des privilégiés, bénéficiant de salaires indexés et de la sécurité de l'emploi. Cependant, il faut savoir que depuis dix ans, les fonctionnaires de Saint-Pierre-et-Miquelon ont perdu 27,3% de leur pouvoir d'achat ! D'où le mouvement de grogne fin novembre, des syndicats CGT des employés de la mairie de Saint-Pierre et de la Direction de l'Équipement.

Pour faire suite à leurs revendications, le député est intervenu auprès du Gouvernement afin que soient revus en urgence les outils de calcul du coût de la vie pour permettre une évaluation au plus proche de la réalité du «panier de la ménagère».

Un appel entendu puisque le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer a demandé au préfet de l'Archipel de répondre très rapidement à cette requête.

Par ailleurs, Annick GIRARDIN s'est aussi in-

quiétée auprès de Eric WOERTH, le ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, du non-renouvellement des départs en retraite de la fonction publique. Le député a souligné notamment l'importance et la nécessité de la présence des services d'Etat dans un territoire isolé comme le nôtre et l'impact économique de la fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Retraités et revenus modestes

SI L'ENSEMBLE DES HABITANTS de l'Archipel est frappé par l'augmentation du coût de la vie, certaines tranches de la population aux revenus modestes souffrent plus que les autres.

Ainsi, dans un courrier daté du 11 décembre dernier, Annick GIRARDIN attirait l'attention de Xavier BERTRAND, sur la gravité de la perte du pouvoir d'achat subie par les retraités de Saint-Pierre-et-Miquelon : «Les retraités de la CPS ont donc perdu 10,31% de leur pouvoir d'achat en 10 ans, entraînant un appauvrissement généralisé et portant un coup considérable à la consommation.» (...) «Encore plus préoccupante est la situation des retraités affiliés à l'ENIM, qui ont connu une perte du pouvoir d'achat de 22,10% sur la période.» S'appuyant sur ce constat, le député a demandé au ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité d'effectuer les rattrapages correspondants.

Au cours de sa dernière séance de l'année à l'Assemblée, le 13 décembre, le député s'est adressé au premier ministre, rappelant à François FILLON la situation non moins dramatique des personnes en emploi précaire : «C'est le cas des salariés saisonniers, véritables travailleurs pauvres des temps modernes. Comment peut-on accepter qu'ils se retrouvent de 4 à 6 mois par an avec pour seul revenu une indemnité de 57 % du salaire de base d'un ouvrier ? Pour votre information, ça fait en moyenne 600 euros par mois. Vous voyez bien que cette indemnité ne permet en aucun cas de faire face aux dépenses même les plus élémentaires.»

Ainsi, Annick GIRARDIN a-t-elle énergiquement insisté auprès du premier ministre pour l'extension en urgence des aides et prestations sociales indispensables au maintien du pouvoir d'achat des familles à revenus modestes. Le député a aussi renouvelé son souhait de voir revalorisés les retraites mais aussi les minima sociaux, dont les montants sont les mêmes qu'en Métropole alors que le coût de la vie est localement supérieur d'au moins 40%. ●

Retrouvez tous les courriers et interventions du député, sur son blog : www.annickgirardin.fr

Travail législatif

Exonération des charges sociales sur les heures supplémentaires

19/12/07

Dans un courrier adressé le 19 décembre au député, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Christian ESTROSI et le ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, Eric WOERTH, confirment que les exonérations sur les charges sociales des heures supplémentaires sont bien applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon :

"(...) Un amendement, déposé à votre initiative, a étendu ces dispositions à Saint-Pierre-et-Miquelon, le même article 1er, en son XV, disposant qu'elles s'y appliquent "de façon identique".

Il en résulte que les textes d'application de cette nouvelle législation s'appliquent à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon sans qu'il y ait nécessité de prévoir des dispositions spécifiques. La caisse de prévoyance sociale en a été avertie par la direction de la sécurité sociale."

Voilà qui ne laisse plus aucun doute sur la nature constitutionnelle de l'application de cette mesure dans l'Archipel.

Déficits structurels des collectivités

30/10/07

Annick GIRARDIN a déposé un amendement visant à ce que soit pris en compte dans les futures dotations de l'Etat, les déficits structurels des collectivités liés à nos spécificités.

Cet amendement a été adopté, majorité et opposition s'étant ralliées à l'avis favorable du Gouvernement en la personne du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales Michelle ALLIOT-MARIE. Il fait donc maintenant partie intégrante de la loi de finances pour 2008.

Les conséquences favorables pour l'Archipel pourraient être significatives, car il s'agit de compenser les charges structurelles qui constituent l'essentiel du déficit des collectivités locales : le climat, l'isolement, le niveau général des prix très élevé, la très forte inflation, le faible nombre de foyers fiscaux ou encore les charges liées au déneigement, au traitement de l'eau ou au traitement des déchets pour 6300 habitants. Une mission du Gouvernement devait venir évaluer ces charges dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi, délai ramené à 3 mois après l'intervention du sénateur lors du passage de la loi au Sénat.

La porte a donc été ouverte pour une amélioration des finances des collectivités dès 2008.

C'est maintenant aux maires de Saint-Pierre et de Miquelon, et au président du Conseil territorial de démontrer l'ampleur de ces déficits structurels dont ils se plaignent auprès de l'Etat de manière récurrente, depuis fort longtemps.

CONTACT

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Impression : Imprimerie Administrative de Saint-Pierre sur papier recyclé, ne pas jeter sur la voie publique

NOUS CONTACTER

Permanence du député
7, rue René Autin
BP 4477
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

Blog : www.annickgirardin.fr